

# Concepteur-trice en multimédia

## Présentation des stages

### 1 Présentation générale

La formation de concepteur-trice multimédia fait partie des métiers dispensés à l'Ecole romande d'arts et communication (ERACOM), à Lausanne. Des stages sont organisés afin de consolider les acquis théoriques et d'apporter une expérience professionnelle en collaboration avec des entreprises formatrices.

Ces stages ont un objectif double: la formation du stagiaire et la mise à disposition de l'entreprise des compétences professionnelles du stagiaire.

#### Rôle de l'entreprise

- Offrir un cadre de travail physique, technique et humain
- Proposer des travaux adaptés au champ professionnel du stagiaire
- Accompagner, expliquer, critiquer, faire évoluer

#### Rôle de l'apprenant(e)

- S'intégrer dans l'entreprise et faire équipe
- Connaître les exigences de l'entreprise
- Faire preuve d'autonomie
- Produire un travail de qualité
- Connaître ses forces et faiblesses

### 2 Types de stages

Il existe deux filières de formation parallèle pour obtenir un CFC de concepteur-trice en multimédia. Chaque filière inclut deux stages de cinq mois sur un rythme différent: quatre jours par semaine pour la voie quatre ans (le cinquième étant consacré aux cours de maturité), cinq jours par semaine pour la formation trois ans.

Filière quatre ans	Années	Filière trois ans
Ecole de communication visuelle	1	Formation professionnelle
Ecole de communication visuelle		Formation professionnelle
Formation professionnelle	2	<b>Stage 5 jours par semaine</b>
<b>Stage 4 jours par semaine</b>		<b>Stage 5 jours par semaine</b>
Formation professionnelle	3	Formation professionnelle
Formation professionnelle		Formation professionnelle
<b>Stage 4 jours par semaine</b>	4	
Formation professionnelle		

### **3 Dates, durée, vacances**

La durée du stage est de cinq mois consécutifs dans une même entreprise:

- Le stage d'automne se déroule du 1<sup>er</sup> septembre au 31 janvier
- Le stage de printemps se déroule du 1<sup>er</sup> février au 30 juin

La durée peut être prolongée, d'entente avec le stagiaire, avant le stage d'automne (en août) ou après le stage de printemps (en juillet). Tous les stages doivent débuter ou se terminer à la fin janvier pour permettre aux stagiaires de changer d'entreprise.

L'ERACOM souhaite collaborer de manière durable avec les entreprises qui accueillent des stagiaires.

L'organisation décrite ci-dessus permet à l'entreprise de bénéficier de deux stagiaires par année pour une durée minimale de dix mois consécutifs.

Les vacances des stagiaires sont calculées en jours, sur la base de cinq semaines par année:

- 10,5 jours de vacances pour un stage de 5 mois et 5 jours/semaine
- 8,5 jours de vacances pour un stage de 5 mois et 4 jours/semaine

### **4 Procédure d'engagement d'un stagiaire**

L'entreprise formatrice présente le stage à l'aide d'un bref cahier des charges. L'école organise une soirée d'information avant le début du stage suivant (en avril et en octobre). Deux à quatre stagiaires se présentent aux entreprises. L'entreprise choisit son stagiaire sur la base d'entretien et/ou de présentation de dossiers de travaux personnels. Un contrat de stage standard est signé.

### **5 Salaire, assurances, contrat**

L'ERACOM préconise un salaire minimal de :

- Fr. 800.– brut/mensuel pour un stage de 4 jours/semaine
- Fr. 1000.– brut/mensuel pour un stage de 5 jours/semaine

L'entreprise veille au paiement des assurances sociales (AVS/AI/APG/AC) et assure la couverture accident professionnel du stagiaire.

### **6 Equipement informatique, logiciels**

Si l'entreprise le souhaite, le stagiaire peut travailler sur son poste informatique personnel. Les licences des logiciels installés sur son poste sont toutefois limitées strictement à un usage éducatif et ne conviennent pas pour un usage commercial.

### **7 Visites de stage**

L'ERACOM organise une visite de stage (sur rendez-vous) plutôt vers la fin du stage. Cette visite est l'occasion de faire le point sur le stage, en présence du stagiaire. Il en résulte une évaluation sur la base de critères simples.

### **8 Rapport de stage**

Durant le stage, l'apprenti doit réaliser un rapport de stage selon un cahier de charges. Il est évalué par un jury ERACOM. En accord avec l'entreprise, ce rapport peut être partiellement réalisé sur le temps de travail.

### **9 Evaluation du stage**

La note du rapport de stage et la note de visite de stage forment ensemble la note du stage. Cette note est prise en compte dans la rubrique « Pratique professionnelle ».

## 10 Certificat de travail

A la fin du stage, l'entreprise formatrice établit un certificat de travail au bénéfice du stagiaire.

## 11 Contacts ERACOM

Responsable de stages :	Michaela Varin	079 416 34 34	michaela.varin@eracom.ch
Responsable de formation :	Lucas Jaunin	021 316 01 13	lucas.jaunin@eracom.ch